

Bilan des épandages

Le bilan du recyclage agricole des boues urbaines et des sous-produits industriels ou ménagers, épandus en Haute-Normandie dans le cadre de plans d'épandage sous le régime « déchets » est établi sur la base des documents de suivi des opérations d'épandage de l'année 2015 :

- 79 stations d'épuration urbaines de l'Eure (dont 3 lagunages et 1 filtre planté de roseaux) ont recours à la filière épandage pour le recyclage de 39 000 tonnes de boues représentant 6 500 tonnes de matière sèche ;
- 115 stations d'épuration urbaines de Seine-Maritime (dont 7 lagunages) ont recours à la filière épandage pour le recyclage de 82 000 tonnes de boues représentant 8 600 tonnes de matière sèche ;
- 28 industriels épandent 34 boues ou sous-produits différents représentant 75 400 tonnes de matière sèche (200 000 tonnes brutes) et 3 types d'effluents représentant 580 000 m³ ;
- 6 opérations d'épandage de boues urbaines extérieures à la Haute-Normandie (dont les boues d'Achères), de boues haut-normandes assimilées urbaines, d'effluents de traitement de graisses alimentaires et de cendres de chaufferies bois représentent 2 200 tonnes de matière sèche.

